

2.2.2. L'habitat

Intimement lié à l'activité du territoire, l'habitat a également été fortement influencé par la géomorphologie. En effet, la population s'est initialement installée dans les espaces les plus propices à l'agriculture, préférentiellement plans et à proximité des cours d'eau, tout en se préservant des risques naturels tels que les crues.

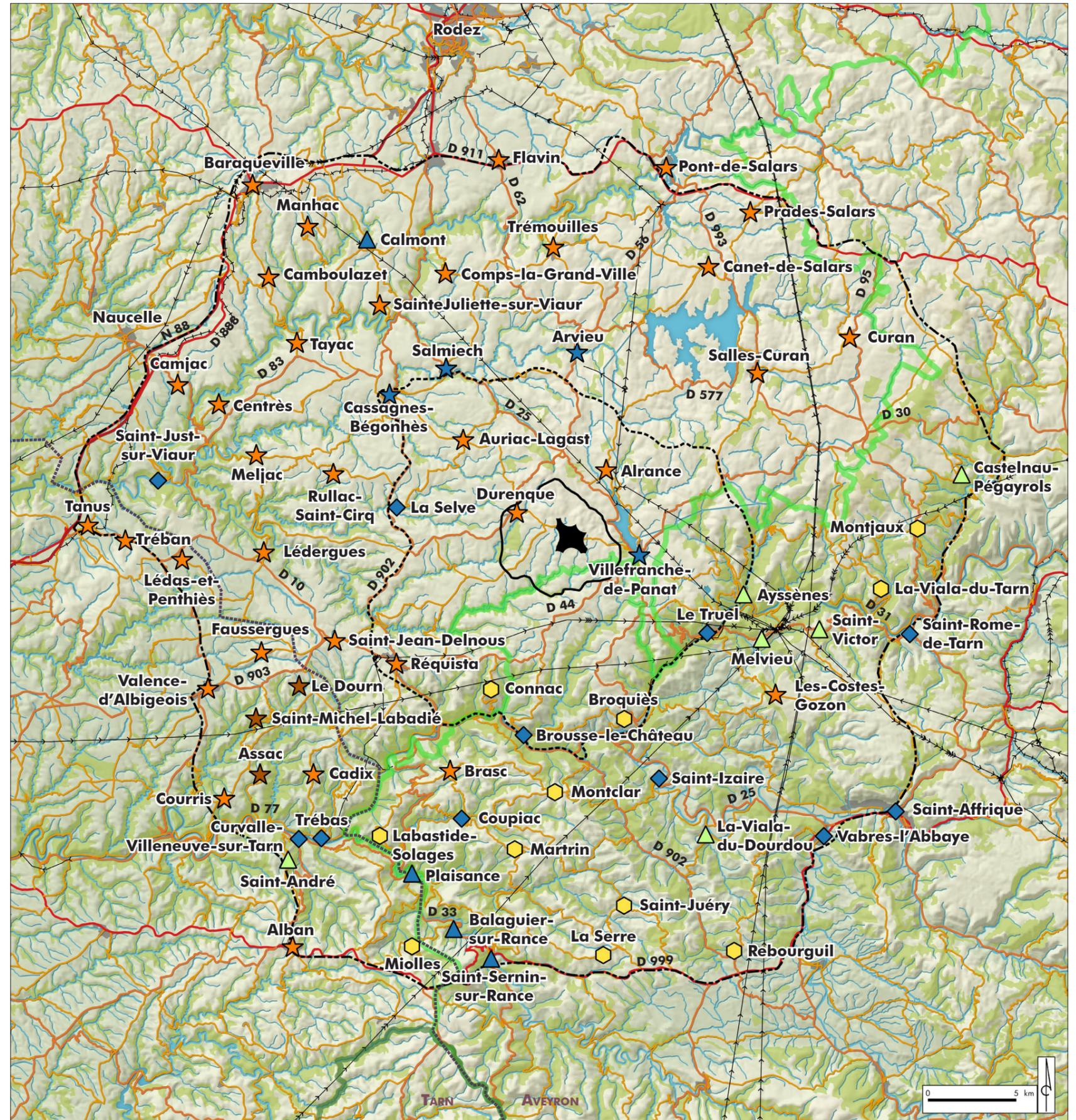
C'est ainsi que dans les ségalas, les villages s'implantent principalement sur les plateaux tandis que les fonds de vallées s'emboisent. C'est le cas de Durenque et Baraqueville par exemple. Quelques villages se sont toutefois installés en fond de vallées (Saint-Just-sur-Viaur, La Selve), lorsque celles-ci étaient moins profondes et plus ouvertes. L'extension de ces bourgs s'est faite parfois sur les plateaux leur offrant un position plus stratégique (Cassagnes-Begonhès, Salmiech, Arvieu). Le village de Calmont quant à lui se perche sur les reliefs, en fond de vallée, ce qui lui confère un charme reconnu.

Dans les monts du Lézérou, les villages se font plus rares et s'implantent sur les plateaux principalement, tandis qu'au Sud et à l'Est des aires d'études, les villages, plus nombreux, sont de typologies très différentes. Le long du Tarn, de la Muze et du Dourdou, encaissés, les villages se sont installés dans les vallées (Trébas-les-bains, Brousse-le-Château, Saint-Affrique, Saint-Rome-de-Tarn,...) ou se sont perchés, profitant de position en belvédère sur celles-ci (Saint-André, La-Viala-du-Dourdou, Melvieu, Castelnau-Pégayrols,...). Le long du Rance, les villages sont perchés sur des reliefs au coeur de la vallée (Plaisance, Balaguier-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance), leur offrant une qualité architecturale tout en profitant de la ressource en eau en se préservant des risques de crues.

D'autres villages, dans la plaine du Rougier (Montclar, Martrin, Broquiès,...) ou sur les reliefs du Lézérou (Montjaux, La-Viala-du-Tarn) suivent les pentes plus ou moins marquées. Au-delà des bourgs, de nombreux hameaux se dispersent sur l'ensemble du territoire. Ils s'organisent généralement autour de fermes ou châteaux.

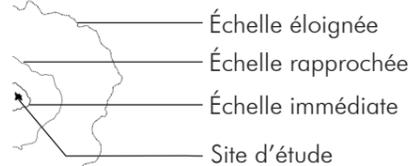
Illustration 22 : Carte de l'habitat et des axes de communication

Source : IGN (GEOFLA, ROUTE 500) / BD Carthage / Corine Land Cover / Réalisation : Artifex



Légende :

Aires d'études redéfinies



Typologie d'implantation de l'habitat

- ★ Village de plateau
- ★ Village de micro-plateau
- ★ Village étagé
- Village de pente
- ▲ Village perché
- ▲ Village perché de vallée
- Village de vallée

- Route nationale
- Route départementale majeure
- Route départementale principale
- Route départementale secondaire
- Voie ferrée
- Cours d'eau
- Limite départementale
- PNR des Grands Causses
- Boisement
- Urbanisation
- LHT

Altitude

- | | |
|-----------|-------------|
| 0-100 m | 500-750 m |
| 100-250 m | 750-1000 m |
| 250-500 m | 1000-1500 m |

A l'échelle immédiate, ce sont uniquement des bourgs de plateau, ou légèrement étagés, qui s'inscrivent sur les hauteurs, généralement orientés vers les vallées qui dessinent ce paysage. Les hameaux de « Savinhac », « La Niade », « Ginestous », « Ginestouzet », « Cannac », « Le Verdier », « La Bessière », « Mazels », « Mazels-Haut », « La Combe », « Peyralbes », « La Devèze », « La Sablonié », « La Serre », « La Sarette » ou encore « La Calmette » généralement composés d'une ferme et d'une ou plusieurs habitations s'inscrivent ainsi sur les reliefs de puechs qui animent ce territoire rural.

2.2.3. Les axes de communication

Le territoire d'étude est encadré par des voies de circulation majeures telles la N 88 et la D 888 à l'Ouest, la D 911 au Nord, l'A 75 à l'Est et la D 999 au Sud. Elles relient les pôles urbains majeurs du secteur : Albi, Rodez, Millau et Saint-Affrique, qui dynamisent fortement le territoire. Ainsi ces axes fortement fréquentés favorisent l'installation d'activités économiques et de l'habitat à proximité. La ligne ferroviaire qui suit l'axe de la N 88 complète ce réseau principal, de même que l'axe ferroviaire qui relie Neussargues à Béziers.

A ces voies principales se greffe un dense réseau de routes départementales principales qui maillent le territoire. Elles sont principalement orientées selon des axes Nord-Sud (D 902, D 25, D 56,...) et Est-Ouest (D 903, D 44, D 31,...). Ces voies relient les pôles urbains secondaires et lieux d'intérêt touristiques. Un grand nombre de routes départementales secondaires et voies communales qui permettent la desserte de l'ensemble des lieux-dits, ainsi que de nombreuses pistes agricoles et forestières parcourent également le territoire.

A une échelle proche, le réseau viaire se compose essentiellement de voies communales qui donnent accès aux lieux de vie et fermes plus reculés. Une route départementale principale, la D 56, et deux routes départementales secondaires, la D 522 et la D 549, arpentent les reliefs au Nord et à l'Est permettant de rejoindre les pôles dynamiques de Réquista et Villefranche-de-Panat.

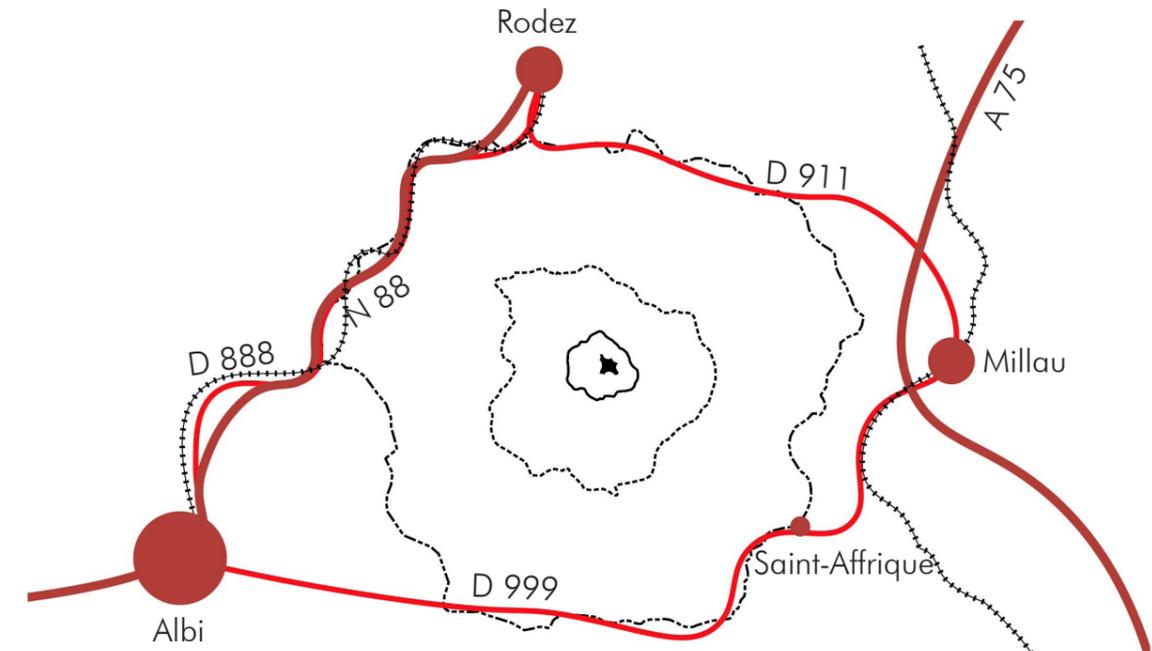
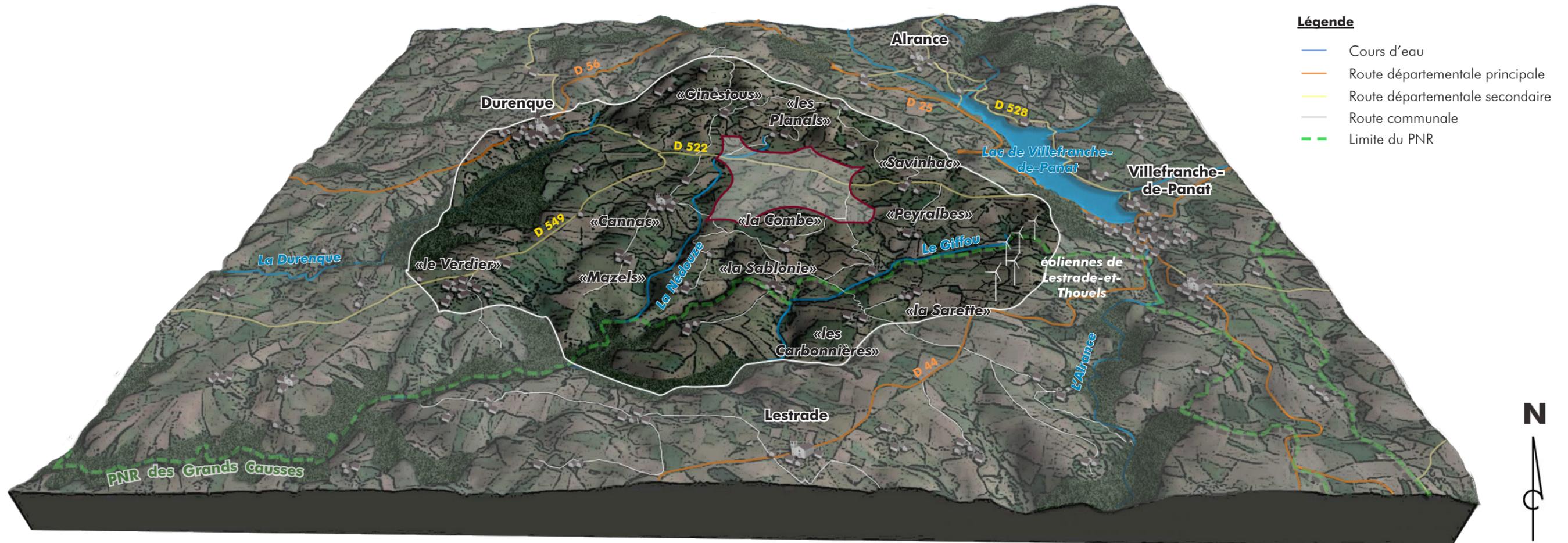


Illustration 23 : Bloc paysager des logiques territoriales à l'échelle immédiate

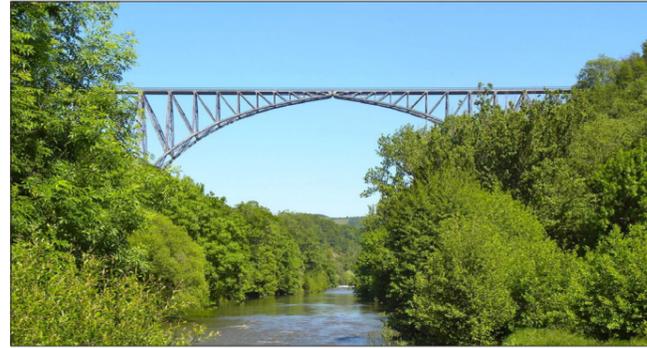
Source : IGN (GEOFLA, ROUTE 500) / BD Carthage / BD Ortho / Réalisation : Artifex





Le Tarn

Source : Artifex 2019



Le Viaur

Source : www.tourisme-aveyron.com



Route nationale 88

Source : Artifex 2019



Route départementale 44

Source : Artifex 2019



Fonds de vallées boisés (L'Alrance et le ruisseau de Genras)

Source : Artifex 2019



Bocage

Source : Artifex 2019



Elevage ovin

Source : Artifex 2019



Melvieu - Village perché

Source : Artifex 2016



Montclar - village de plateau

Source : Artifex 2019



Montjaux - Village en pente

Source : Artifex 2019

Thématique	Enjeu retenu	Description de l'enjeu	Échelle concernée	Niveau d'enjeu
LOGIQUES TERRITORIALES - ENJEUX TERRITORIAUX	Les vallées profondes (Tarn, Rance, Dourdou, Céor, Muze)	Ces vallées structurent le paysage en découpant les reliefs et en influençant l'implantation des villages.	Éloignée Rapprochée	Fort
	Les boisements	Principalement localisés sur les coteaux abruptes, ils ont tendance à s'étendre et peuvent faire rapidement évoluer le paysage (ouverture / fermeture)	Éloignée Rapprochée Immédiate	Moyen
	Les villages de plateau et de micro-plateau	Ces villages s'inscrivent sur les surfaces les plus planes et profitent de vues ouvertes sur leur environnement lointain. L'habitat a tendance à se disperser.	Éloignée Rapprochée Immédiate	Fort
	Les villages de pente	Ces villages s'inscrivent sur les pentes plus ou moins marquées en suivant les courbes de niveau. Ils profitent de vues plutôt ouvertes sur leur environnement.	Éloignée Rapprochée	Fort
	Les villages étagés	Ces villages initialement implantés dans les vallées peu profondes s'étalent sur les pentes et plateaux.	Éloignée Rapprochée	Moyen
	Les villages perchés	Ces villages généralement densément bâtis profitent d'une position dominante avec des vues ouvertes sur les vallées qu'ils surplombent. Cette position leur apporte une identité forte.	Éloignée	Fort
	Les villages perchés de vallée	Ces villages s'inscrivent dans les vallées encaissées tout en profitant de positions dominantes. Ils s'ouvrent sur leur vallée et sont en relation avec leur environnement proche uniquement.	Éloignée	Moyen
	Les villages de vallée	Ces villages s'inscrivent au fond des vallées encaissées et entretiennent des relations avec leur environnement proche uniquement.	Éloignée Rapprochée	Faible
	La N 88	Cette route nationale relie Rodez à Albi. C'est l'axe majeur de ce territoire. Elle remplace progressivement la D 888.	Éloignée	Fort
	La D 888, la D 911 et la D 999	Ces départementales sont des axes très fréquentés. Ils relient ce territoire à Albi, Rodez, Millau et Saint-Affrique	Éloignée	Fort
	Les départementales principales (D 902, D 993, D 10, D 25, D 56, D 83, D 903, D 44, D 31,...)	Ces axes sont essentiels. Ils permettent de relier les pôles urbains secondaires et les lieux d'intérêt touristique.	Éloignée Rapprochée Immédiate	Moyen
	Les départementales secondaires (D522, D 549,...)	Ces axes secondaires permettent de relier l'ensemble des villages entre eux et aux axes plus importants.	Éloignée Rapprochée Immédiate	Faible
	Les voies communales	Elles maillent finement le territoire, permettant de connecter l'ensemble des lieux-dits.	Éloignée Rapprochée Immédiate	Faible
	La voie ferrée	Elle longe la N 88 complétant ainsi le réseau de transports en commun entre les grands pôles urbains, en passant par les villages.	Éloignée	Moyen
Les pistes agricoles et forestières	Elles maillent finement le territoire, permettant de connecter l'ensemble des parcelles agricoles et forestières. Elles sont plus ou moins praticables.	Éloignée Rapprochée Immédiate	Faible	

2.3. Contexte éolien

L'état des lieux du contexte éolien répertorie les parcs existants (construits), les parcs encore non construits mais autorisés, ainsi que 2 parcs en instruction.

Ces parcs sont plutôt nombreux et principalement localisés dans le quart Nord-Est des aires étudiées, sur les hauteurs des monts du Lézou. Ils profitent ainsi des couloirs ventés.

Ils sont listés dans le tableau en suivant et localisés sur la carte ci-contre.



Parcs éoliens d'Ayssènes et Le Truel, en surplomb du lac de Villefranche-de-Panat
Source : Artifex 2019



Parc éolien de Lestrade-et-Thouels
Source : Artifex 2019

Légende :

Aires d'études redéfinies

- Échelle éloignée
- Échelle rapprochée
- Échelle immédiate
- Site d'étude

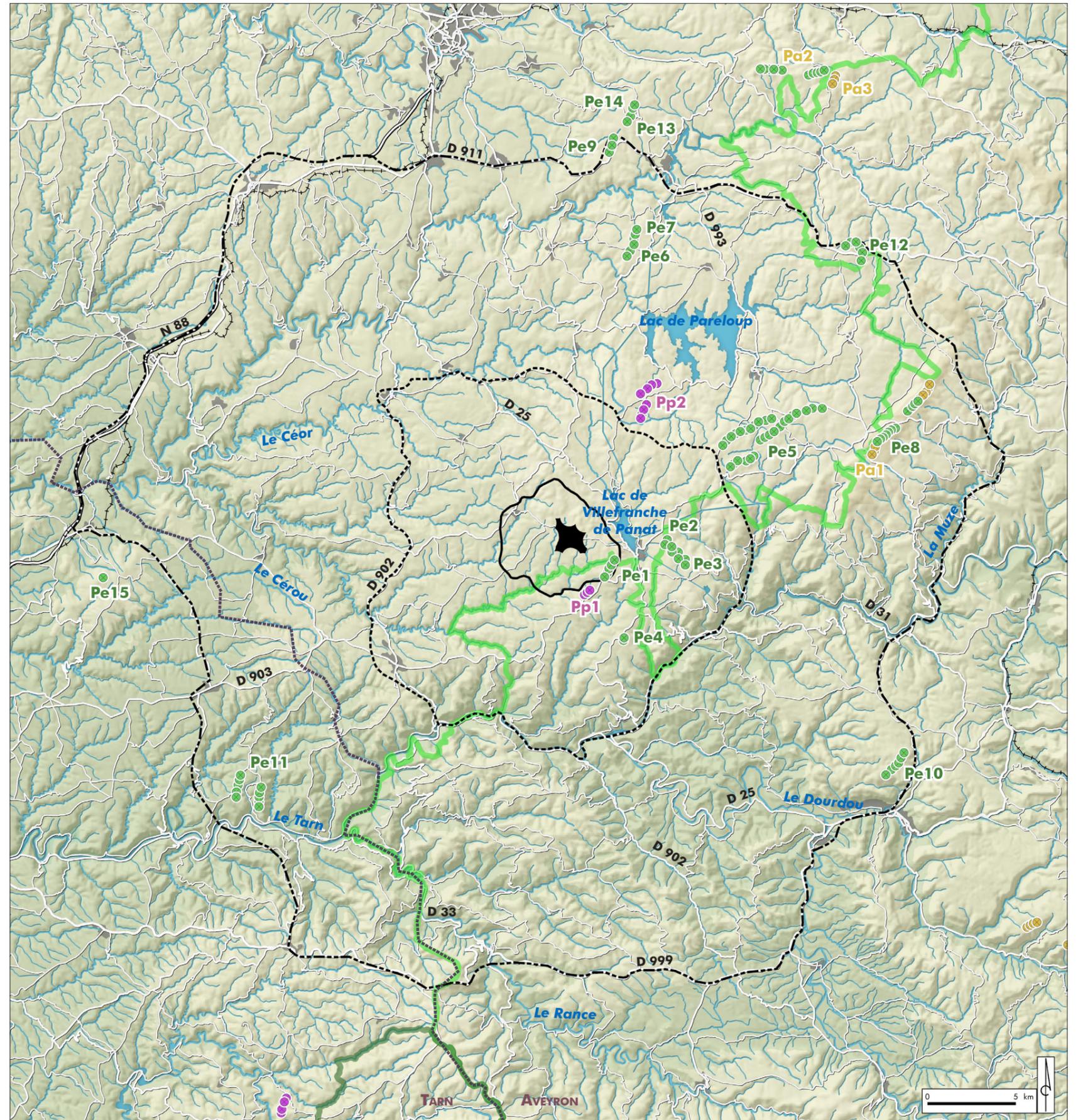
Altitude

0-100 m	500-750 m
100-250 m	750-1000 m
250-500 m	1000-1500 m

- Route
- Cours d'eau
- Limite départementale
- PNR des Grands Causses
- Urbanisation
- Voie ferrée
- Parc éolien existant (construit)
- Parc éolien autorisé (non construit)
- Parc éolien en projet (en instruction, non construit)

Illustration 24 : Carte du contexte éolien

Source : IGN (GEOFLA, ROUTE 500) / BD Carthage / Corine Land Cover / DREAL Occitanie / Réalisation : Artifex



N°	Nom parc	Commune	État	Distance 1ère éolienne / site d'étude (km)	Aire d'étude	Nombre d'éoliennes
Pe1	Lestrade-et-Thouels	Lestrade-et-Thouels (12)	Construit	1,59	Immédiate	5
Pe2	Ayssènes	Ayssènes (12)	Construit	4,40	Rapprochée	5
Pe3	Le Truel	Le Truel (12)	Construit	5,18	Rapprochée	3
Pe4	Broquiès	Broquies (12)	Construit	5,26	Rapprochée	2
Pe5	Salles-Curan	Salles-Curan (12)	Construit	8,96	Éloignée	29
Pe6	Canet-de-Salars	Canet-de-Salars (12)	Construit	15,27	Éloignée	2
Pe7	Pont-de-Salars	Pont-de-Salars (12)	Construit	16,01	Éloignée	4
Pe8	Castelnau-Pegayrols	Castelnau-Pégayrols (12)	Construit	17,24	Éloignée	13
Pe9	Flavin La Bouleste II	Flavin (12)	Construit	20,86	Éloignée	5
Pe10	Faydunes	Saint-Affrique (12)	Construit	21,11	Éloignée	6
Pe11	La Garrigade et Puech d'Al Lun	Assac (81)	Construit	21,28	Éloignée	10
Pe12	Viarouge	Ségur (12)	Construit	21,86	Éloignée	6
Pe13	Pont-de-Salars 2	Flavin (12)	Construit	22,72	Hors aire	1
Pe14	Flavin 1	Flavin (12)	Construit	23,05	Hors aire	4
Pe15	Montauriol	Montauriol (81)	Construit	25,56	Hors aire	1
Pa1	Castelnau-Pegayrols	Castelnau-Pégayrols (12)	Autorisé	16,75	Éloignée	7
Pa2	Arques	Arques (12)	Autorisé	27,76	Hors aire	11
Pa3	Ségur	Segur (12)	Autorisé	28,82	Hors aire	3
Pp1	Lespigue	Lestrade-et-Thouels (12)	En instruction	2,13	Rapprochée	3
Pp2	Lévézou-Pareloup	Salles-Curan (12)	En instruction	7,05	Éloignée	8



Éoliennes des Monts du Lévézou

Source : Artifex 2019

Thématique	Enjeu retenu	Description de l'enjeu	Échelle concernée	Niveau d'enjeu
CONTEXTE ÉOLIEN - ENJEUX ÉOLIENS	Les parcs éoliens existants	Ces parcs, construits, s'inscrivent sur le territoire et participent aux nouvelles définitions des paysages modernes.	Éloignée Rapprochée Immédiate	Fort
	Les parcs éoliens autorisés	Ces parcs, autorisés, sont en construction ou amenés à être construits. Ils s'inscriront sur le territoire et participeront à la modernisation et l'industrialisation des paysages modernes.	Éloignée Rapprochée Immédiate	Fort
	Les parcs éoliens en instruction	Ces parcs, en instruction, prendront probablement place dans un territoire dont l'image a déjà été en partie modernisée/industrialisée par l'éolien.	Éloignée Rapprochée Immédiate	Fort
	La saturation visuelle	La présence de nombreux parcs sur le territoire peut engendrer un effet de saturation visuelle, liée à une occupation large et/ou dense de l'horizon par les éoliennes.	Éloignée Rapprochée Immédiate	Fort

3. Patrimoine

3.1. Patrimoine protégé

Les aires d'étude recensent de nombreux éléments patrimoniaux reconnus et font l'objet de mesures de protection. Cette carte représente la liste exhaustive des **Sites** et **Monuments Historiques** inscrits ou classés. Elle est rattachée aux différents tableaux présentés en annexe qui mettent en évidence les caractéristiques et risques de perceptions ainsi que les enjeux de chaque élément patrimonial.

Illustration 25 : Carte des éléments patrimoniaux et paysagers inventoriés à l'échelle éloignée

Source : IGN (SCAN 1000) / Base Mérimée / Réalisation : Artifex



Légende :

Aires d'études redéfinies

- Échelle éloignée
- Échelle rapprochée
- Échelle immédiate
- Site d'étude

- Limite départementale
- MH inscrit
- MH classé
- Site inscrit
- Site classé
- Bien UNESCO
- Zone tampon UNESCO

3.1.1. Les Monuments Historiques (loi du 31 décembre 1913)

Les Monuments Historiques (MH) sont référencés sur la base « Mérimée » du Ministère de la Culture et font l'objet d'une veille particulière de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Les MH font l'objet d'un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres. Un des autres enjeux lié à la présence de ces Monuments Historiques est le principe de covisibilité. Ce principe peut signifier deux situations : la première, lorsqu'un patrimoine bâti est visible depuis un autre, la seconde, lorsque les deux édifices sont visibles conjointement, depuis un même point de vue.

49 procédures d'inscription et de classement en tant que Monuments Historiques sont recensées sur ce territoire aux aires paysagères. Les listes détaillées sont présentées en ANNEXE. Le tableau ci-dessous synthétise les valeurs d'enjeux par type de Monument.



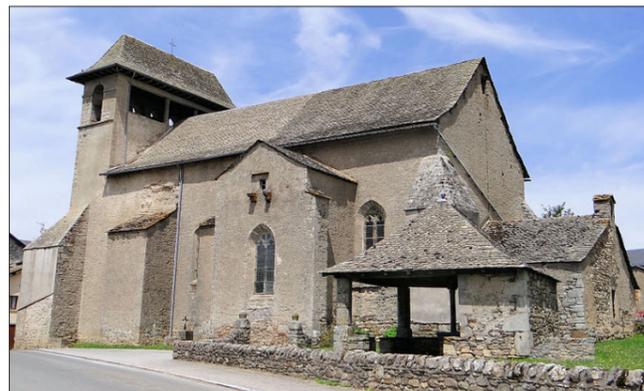
MH9 - Ancien château, Salles-Curan
Source : Artifex 2019



MH32 - Halle-oratoire, Manhac
Source : Wikipédia



MH48 - Viaduc du Viaur, Tanus
Source : Office de Tourisme du Tarn



MH14 - Église Saint-Pierre, Canet-de-Salars
Source : Wikimédia

Thématique	Enjeu retenu	Description de l'enjeu	Échelle concernée	Niveau d'enjeu
PATRIMOINE PROTÉGÉ - ENJEUX PATRIMONIAUX	Les châteaux, églises et viaducs <i>MH 2, MH 4, MH 5, MH 8, MH 10, MH 11, MH 12, MH 14, MH 15, MH 19, MH 22, MH 24, MH 25, MH 26, MH 31, MH 33, MH 36, MH 39, MH 40, MH 41, MH 42, MH 45, MH 48, MH 49</i>	Ces éléments patrimoniaux, généralement imposants ont une reconnaissance sociale et/ou touristique très forte. Ils constituent également des repères dans le paysage.	Éloignée Rapprochée	Très fort
	Les maisons, hôtels, fermes, halles, portes, ponts, oratoires, sanctuaires, évêchés, prieurés, pressoirs, sites archéologiques, réseaux hydrauliques médiévaux <i>MH 1, MH 3, MH 6, MH 7, MH 9, MH 13, MH 16, MH 20, MH 21, MH 23, MH 28, MH 29, MH 30, MH 32, MH 34, MH 35, MH 37, MH 38, MH 43, MH 44, MH 46, MH 47</i>	Ces monuments de taille plus modeste ont une reconnaissance sociale et/ou touristique forte. De plus, ils participent de l'ambiance de certains ensembles (cœurs de villages,...)	Éloignée Rapprochée	Fort
	Les croix et dolmens <i>MH 17, MH 18, MH 27</i>	Ces éléments plus discrets et confidentiels dans le paysage ont une reconnaissance sociale et/ou touristique plus faible.	Éloignée	Moyen

3.1.2. Les Sites protégés (loi du 2 mai 1930)

Selon la définition donnée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, « les **Sites classés** sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés... **L'inscription** est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris ». Les Sites protégés, inscrits ou classés, regroupent des ensembles conjuguant bâti et paysage, ou des sites naturels attractifs, parfois fragiles.

2 Sites Classés et 5 Sites inscrits se trouvent dans ce territoire à l'échelle éloignée. Les listes détaillées sont présentées en ANNEXE. Le tableau ci-dessous synthétise les valeurs d'enjeux par type de Site.



SI3 - Village de Calmont

Source : Artifex 2019



SI1 - Village de Brousse-le-Château

Source : Artifex 2019

Thématique	Enjeu retenu	Description de l'enjeu	Échelle concernée	Niveau d'enjeu
PATRIMOINE PROTÉGÉ - ENJEUX PATRIMONIAUX	Les arbres remarquables d'Arvieu et Faussergues, les villages de charme (Brousse-le-Château, Saint-Izaire, Calmont, Saint-Sernin-sur-Rance) et leurs abords SC 1, SC 2, SI 1, SI 2, SI 3, SI 4	Ces Sites classés et inscrits pour leur importance régionale et nationale, leur histoire, leur rayonnement touristique et leur influence sur les paysages du quotidien font partie du patrimoine emblématique du territoire.	Éloignée	Fort
	Terrain en bord de nationale SI 5	Ce Site inscrit offre une vue privilégiée sur le Viaduc du Viaur.	Éloignée	Moyen

3.2. Le patrimoine mondial de l'UNESCO

Selon la définition du Comité du Patrimoine Mondial figurant dans les « Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial » (actualisées en 2015), l'attribution du label « vise à encourager à travers le monde l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité et une application universelle ». Ce label a été institué en 1972 par la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, aujourd'hui ratifiée par 186 États parties.

L'actualisation en 2015 du texte des Orientations formule les principes de mise en oeuvre et de fonctionnement de la Convention, en définissant les règles d'inscription et de bonne gestion des biens. A ce titre, la préservation d'un bien labellisé UNESCO est fondée sur sa Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), correspondant au bien, sa zone tampon et à ses aires extérieures. En tant qu'État-membre, ces orientations engagent la France à communiquer sur tout projet « qui pourrait modifier la V.U.E. du bien ».

Sur le territoire étudié, aucun élément de patrimoine classé UNESCO n'est recensé. Néanmoins, le **viaduc du Viaur**, situé à 25,6 km à l'Ouest du site d'étude, fait partie d'un projet de classement initié en 2019.

Ce projet de classement s'inscrit à l'échelle européenne. En effet, il concerne 6 viaducs européens :

- 1 - Viaduc du Viaur (1897-1902) : Tauriac-de-Naucelle - Tanus (France)
- 2 - Viaduc de Garabit (1880-1884) : Saint-Flour Communauté (France)
- 3 - Müngstener Brücke (1893-1897) : Solingen-Remscheid (Allemagne)
- 4 - Ponte San Michele (1887-1889) : Paderno-Calusco (Italie)
- 5 - Ponte Dom Luis (1881-1886) : Porto (Portugal)
- 6 - Ponte Maria Pia (1875-1877) : Porto (Portugal)

Ces 6 ponts métalliques à grande arche ont été construits à la fin du XIXe siècle et ont servi de modèles à d'autres ponts à Sydney, New York ou encore en Afrique du Sud.

Les détails sur la V.U.E. et les critères ne sont pas connus à ce jour.



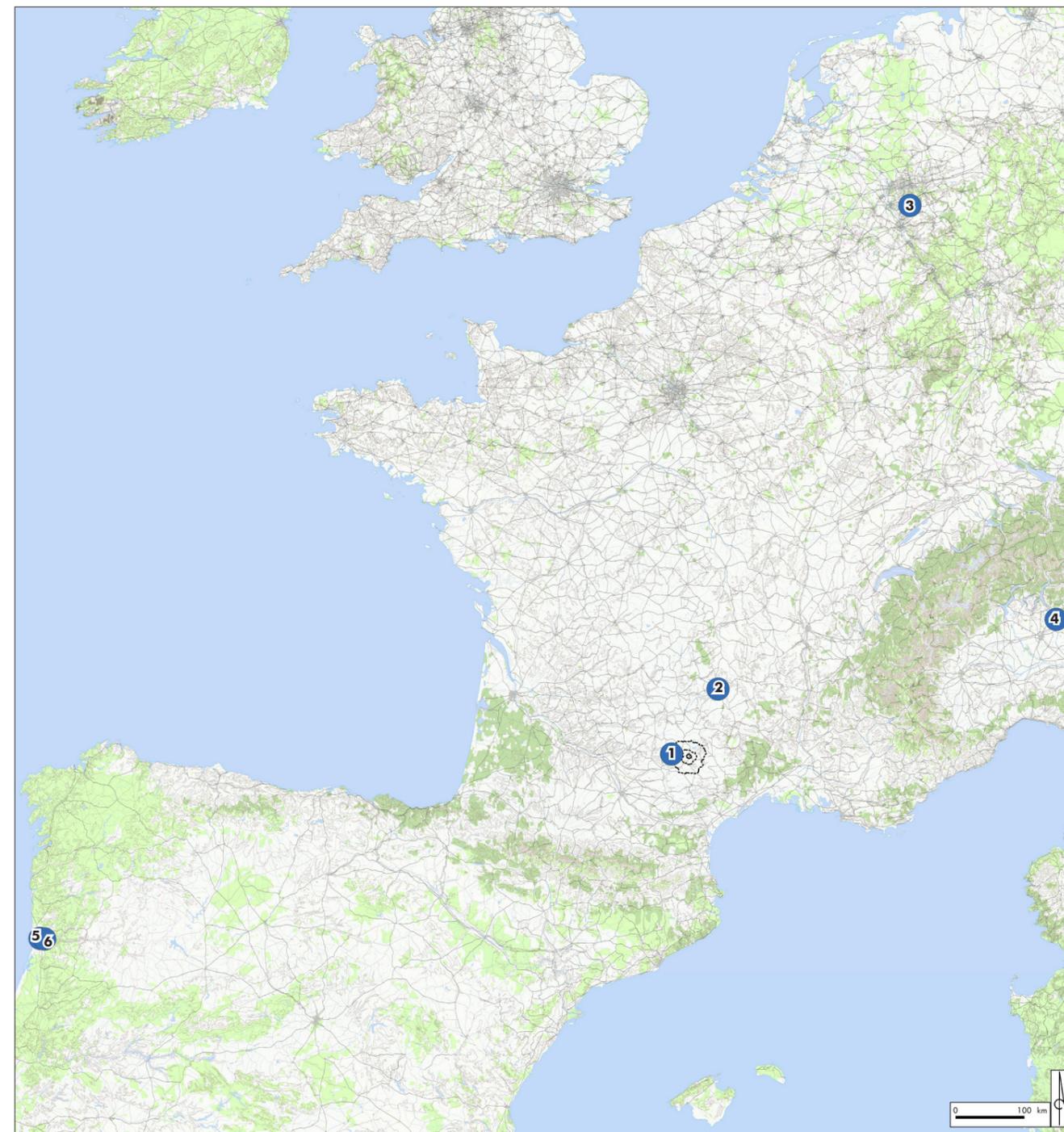
S15 - Viaduc du Viaur

Source : Artifex 2020

UNESCO - ENJEUX SUR LA V.U.E.	Le viaduc du Viaur - Futur candidat à l'UNESCO	Cet élément de patrimoine historique et architectural fait partie d'un projet de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce projet européen rassemble 6 ponts métalliques à grande arche construits au XIXe siècle.	Éloignée	Fort
-------------------------------	--	---	----------	-------------

Illustration 26 : Carte des viaducs intégrés au projet de classement UNESCO

Source : BRGM (Scan monde au 1 / 1 000 000) / Réalisation : Artifex



Légende :

Aires d'études redéfinies

-  Échelle éloignée
-  Échelle rapprochée
-  Échelle immédiate
-  Site d'étude

1 Futur candidat à l'UNESCO

4. Usages

4.1. Dynamiques touristiques et culturelles

4.1.1. Le Parc naturel régional des Grands Causses

Le périmètre d'étude est recoupé par le Parc naturel régional des Grands-Causses.

Les Parcs naturels régionaux ont été institués par un décret en date du 1er mars 1967 qui précisait que pouvait être classé en Parc Naturel Régional « le territoire de tout ou partie d'une ou plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, et qu'il importe de protéger et d'organiser ».

La loi Paysage du 8 janvier 1993 consacre le régime d'opposabilité des chartes de parcs naturels régionaux aux documents d'urbanisme. Son article L 244-1 précise que « l'État et les collectivités territoriales adhérant à la charte appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du Parc. Ils assurent, en conséquence la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et mesures de la charte ». La charte est rédigée pour une durée de 12 ans, au terme de laquelle elle doit être révisée afin que le label puisse être renouvelé.

Les PNR portent 5 missions, fixées par le Code de l'Environnement :

- Préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers
- Aménager le territoire
- Favoriser le développement économique et social
- Accueillir, éduquer et informer les habitants et visiteurs
- Conduire des actions expérimentales ou innovantes

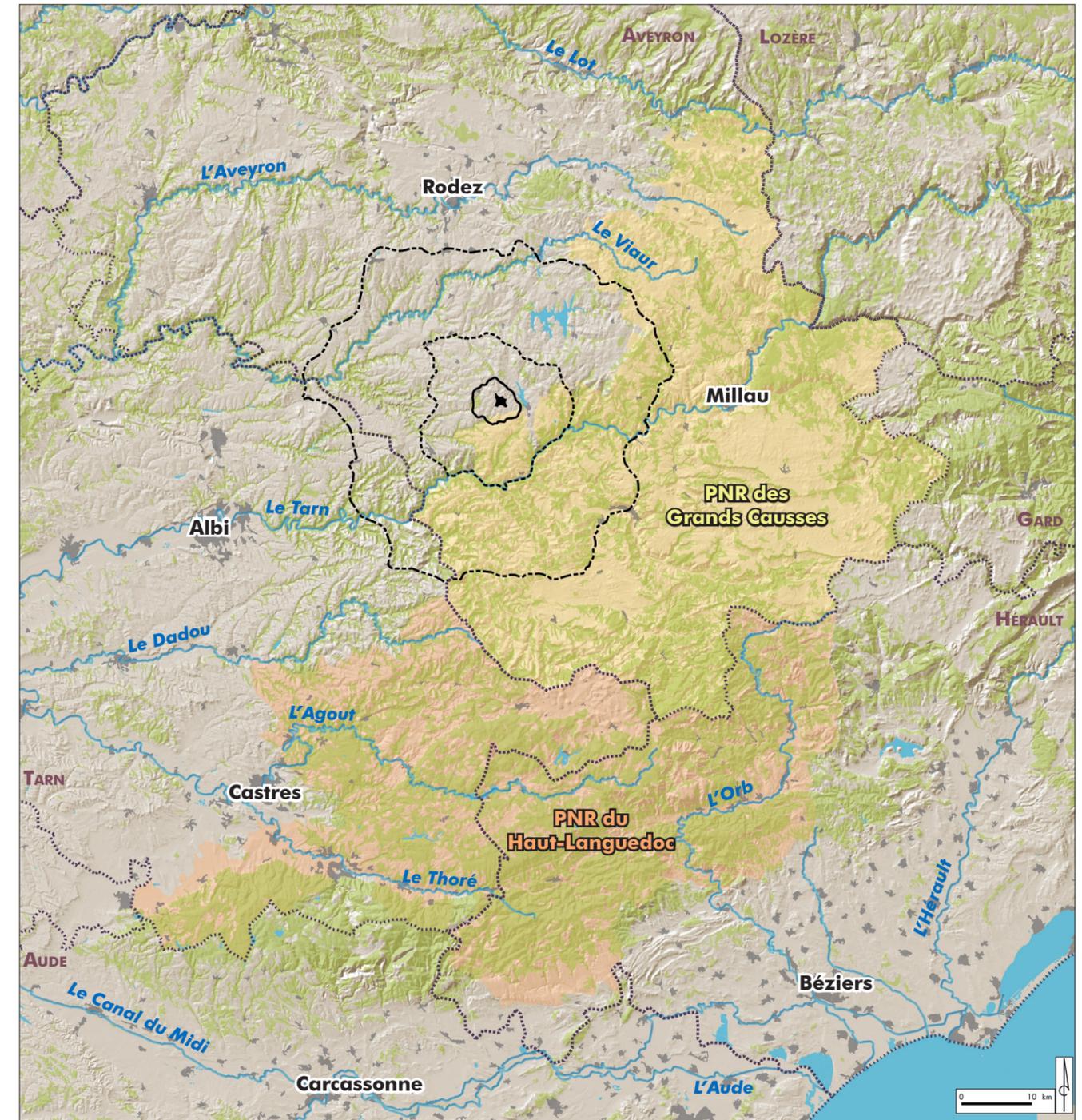


Le Parc naturel régional des Grands Causses (PNR GC).

Classé en 1995, son périmètre d'intervention s'étend aujourd'hui sur 93 communes, soit 327 070 ha. C'est l'un des plus grands Parcs de France. C'est un territoire caussenard, façonné par l'activité pastorale ovine, dont une partie est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. A proximité directe du Parc national des Cévennes, la richesse des milieux naturels des Grands Causses en fait un terrain d'intérêt pour la découverte du patrimoine naturel : visite de caves et vente de produits de la ferme, randonnée pédestre ou équestre, VTT, spéléologie, escalade, saut à l'élastique, kayak, rafting, parcours aventures... Le Viaduc de Millau apporte une pointe de modernité à ce territoire et contribue à son attractivité touristique.

Illustration 27 : Carte de localisation des Parcs Naturels Régionaux

Source : IGN (GEOFLA, ROUTE 500) / BD Carthage / Corine Land Cover / DREAL Occitanie / Réalisation : Artifex



Légende :

Aires d'études redéfinies

- Échelle éloignée
- Échelle rapprochée
- Échelle immédiate
- Site d'étude

- Cours d'eau
- Limite départementale
- Boisement
- Urbanisation
- PNR du Haut-Languedoc
- PNR des Grands Causses

4.1.2. Tourisme

Au cœur du triangle Rodez - Millau - Albi, ce territoire à la frontière entre l'Aveyron et le Tarn est facile d'accès et peut alors rapidement offrir aux locaux et touristes un cadre de nature riche en activités. Cette attractivité est favorisée par des pôles urbains plus proches tels que Saint-Affrique au Sud-Est, Réquista à l'Ouest et Baraqueville au Nord-Ouest qui offrent de nombreux services.

Le contexte paysager naturel et les aménagements humains tels que la construction de barrages hydrauliques dans les années 50 ont permis un fort développement des activités de pleine nature. Certains villages (Trébas, Salles-Curan, Villefranche-de-Panat) sont d'ailleurs reconnus en tant que destinations nature par le label « Station verte ». Plusieurs sentiers de Grande Randonnée (GR 62), Grande Randonnée de Pays (GRP Tour des Monts et Lacs du Lévezou) sillonnent au Nord-Est de l'aire et sont complétés par un réseau de petits sentiers, dont des sentiers d'interprétation, sur l'ensemble de l'aire. Ces sentiers permettent de découvrir les paysages emblématiques, notamment en passant par les belvédères naturels qui offrent des points de vue remarquables sur les monts, les vallées (notamment la vallée du Tarn) et les plaines. Plusieurs tables d'orientation ont été installées afin de faciliter le repérage dans le paysage. Ces sentiers conduisent également les marcheurs à la découverte du patrimoine bâti, tels que les châteaux (Larguès à Salles-Curan, Taurines, Bosc Toulouse-Lautrec,...), tours (Tour de Peyrebrune, Tour de Guet à Saint-Victor-et-Melviu, Tour hospitalière à Martrin,...), ponts (pont du diable, pont de Grand Fuel, Viaduc du Viaur,...), églises et abbayes (Abbaye de Bonnecombe, collégiale de Saint-Sernin, Église Notre-Dame du désert,...). Certains espaces peuvent également être découverts à vélo, à cheval (nombreux centres équestres), en voiture ou en petit train (Train des Raspes du Tarn). Des sites d'escalade naturels sont identifiés à Trescos (Cassagnes-Begonhès) et Taurines.

Légende :

Aires d'études redéfinies

	Échelle éloignée		Patrimoine bâti (tours, ruines,...)
	Échelle rapprochée		Château
	Échelle immédiate		Pont
	Site d'étude		Site naturel remarquable (vallée, cascade, tourbière,..)
	Route		Base de loisirs / station nautique
	Cours d'eau		Activités nautiques
	Limite départementale		Train de tourisme
	PNR des Grands Causses		Etang de pêche
	Boisements		Aérodrome
	Urbanisation		Falaise d'escalade
	Point de vue / Belvédère		GR
	Pôle dynamique (rassemble les activités culturelles, sportives...)		GRP
	Village éco-touristique labellisé « Station verte »		Sentier équestre
	Village remarquable labellisé « Plus beaux villages de France » ou reconnu au titre des sites inscrits		

Illustration 28 : Carte des usages touristiques et culturels à l'échelle éloignée

Source : IGN (GEOFLA, ROUTE 500) / BD Carthage / Corine Land Cover / Réalisation : Artifex

